

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 48/00

ÉFAI – 000292 – AMR 51/073/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (OKLAHOMA) Roger James Berget, blanc, 39 ans

Londres, le 18 mai 2000

Roger Berget doit être exécuté par injection létale dans l'État d'Oklahoma le 8 juin 2000. Il a été condamné à mort en 1987 pour le meurtre de Rick Patterson, tué en 1985. L'audience consacrée à l'examen de son recours en grâce par le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma doit avoir lieu le 30 mai.

Roger Berget a été arrêté en août 1986 à la suite d'une série de cambriolages, apparemment commis par lui et un autre homme, Scott Thornton. Au cours de son interrogatoire, ce dernier a, semble-t-il, déclaré à la police qu'ils devraient questionner Roger Berget à propos d'un meurtre perpétré en 1985. Roger Berget a ensuite déclaré aux forces de l'ordre que lui et Mikell « Bulldog » Smith avaient enlevé Rick Patterson dans sa voiture en octobre 1985, et que Mikell Smith avait tiré sur Rick Patterson.

Le représentant du ministère public a accepté de ne pas requérir la peine de mort contre Roger Berget à condition qu'il plaide coupable de meurtre avec circonstances aggravantes et témoigne contre Mikell Smith. Aux termes de cet accord, Roger Berget devait être condamné à des peines de réclusions à perpétuité avec cumul des peines. Celui-ci a consenti à cet arrangement, mais a ensuite changé d'avis après avoir rencontré Mikell Smith tandis qu'ils étaient détenus dans la même maison d'arrêt. Il a déclaré qu'il refusait de témoigner contre son ancien complice et qu'il assumerait l'entière responsabilité du meurtre. Il a plaidé coupable et a été condamné à mort au terme d'une audience sur la détermination de sa peine qui s'est déroulée devant un juge en mars 1987. Mikell Smith a, quant à lui, été condamné à la peine capitale après avoir été jugé par un jury, mais sa sentence a ensuite été annulée et remplacée en appel par une peine de réclusion à perpétuité. Depuis lors, cet homme a été reconnu coupable des homicides de deux codétenus, ainsi que de tentative de meurtre sur la personne d'un gardien ; il purge actuellement les peines de réclusion à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle, auxquelles il a été condamné pour ces crimes. Hormis au cours de son propre procès et de celui de Mikell Smith, Roger Berget a toujours affirmé que c'était Mikell Smith qui avait abattu Rick Patterson.

L'avocat qui défendait Roger Berget en première instance a signé une déclaration sous serment dans laquelle il reconnaît qu'il ne l'a pas représenté de manière satisfaisante, du fait de son inexpérience ainsi que de sa charge de travail et parce que « [ses] autres clients qui encouraient la peine de mort tenaient énormément à la vie, tandis que Roger ne semblait guère y attacher d'importance ». Il a admis qu'il n'avait pas enquêté de manière approfondie ni présenté d'éléments sur les antécédents de son client, notamment son attitude non violente dans le cadre d'associations criminelles avec des hommes plus agressifs (ainsi, Roger Berget avait un jour dissuadé Scott Thornton de tuer un homme au cours d'un vol), son comportement exemplaire pendant ses précédents séjours en prison, ainsi que son état mental lorsqu'il a décidé de plaider coupable. Roger Berget, qui souffre apparemment d'une forme de psychose maniaco-dépressive (trouble bipolaire), avait tenté de se suicider peu avant l'audience de son procès consacrée à la détermination de sa peine. L'avocat a indiqué dans sa déclaration sous serment : « Je n'ai tout bonnement pas compris à quel point il était important de présenter des éléments relatifs à son état de santé mentale pour brosser un tableau complet de la situation ... ce domaine est resté totalement inexploré. »

L'avocat a reconnu qu'il n'avait pas non plus mené d'investigations sur l'enfance traumatisante de son client. « Des éléments indiquaient l'existence de graves traumatismes remontant à l'enfance qui auraient dû faire l'objet de recherches et d'exams de la part d'un expert ... Ses antécédents de mineur [délinquant] ont été présentés dans le vide, sans aucune explication sur l'environnement familial terrible dans lequel vivait Roger ... » Roger Berget a grandi dans une famille extrêmement perturbée, dans le Dakota du Sud. Maltraité par un père alcoolique, il s'est enfui de son domicile alors qu'il était encore tout jeune pour aller vivre dans une maison abandonnée des environs. Sa mère y apportait de la nourriture à Roger Berget, mais lorsque son père l'a découvert, il a battu sa femme et son enfant. À l'âge de quatorze ans, Roger Berget a été grièvement blessé à la tête dans un accident de voiture. À quinze ans, il a été envoyé dans une prison pour adultes afin de commencer à y purger la première de plusieurs peines d'emprisonnement auxquelles il avait été condamné pour vol qualifié. C'est en milieu carcéral qu'il a rencontré Scott Thornton de même que Mikell Smith.

Dans sa déclaration sous serment, l'avocat s'est déclaré « fermement convaincu » que Roger Berget aurait été condamné à la réclusion à perpétuité si le juge avait été informé de toutes les circonstances entourant le crime et de tous les faits relatifs à l'accusé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que les exécutions ont repris en 1977 aux États-Unis, les autorités américaines ont ôté la vie à 632 condamnés à mort dans 31 États. Trente-quatre prisonniers ont été exécutés cette année, dont cinq en Oklahoma, où le rythme des exécutions a commencé à s'accélérer au cours des dix-huit derniers mois. L'application de la peine capitale dans ce pays est marquée au coin de l'arbitraire et entachée d'iniquités ainsi que d'erreurs judiciaires. Le fait qu'un accusé soit ou non condamné à mort dépend souvent davantage du lieu où le crime a été commis, de l'identité de la victime et de la compétence de l'avocat de la défense que du crime lui-même. Pour des meurtres tout aussi odieux, certaines personnes se voient infliger des peines de réclusion tandis que d'autres sont condamnées à mort. Par ailleurs, des prisonniers ont été exécutés alors que subsistaient de sérieux doutes quant au fait de savoir s'ils étaient réellement coupables du crime pour lequel la peine capitale avait été prononcée à leur encontre.

ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre exprès / lettre par avion / appel téléphonique / télégramme (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Rick Patterson, tué par balle en octobre 1985, mais dites-vous préoccupé par le fait que Roger James Berget doit être prochainement exécuté ;
- mettez en exergue les doutes qui subsistent quant au fait de savoir si Roger Berget a réellement tué Rick Patterson ;
- soulignez que l'avocat qui défendait Roger Berget en première instance a signé une déclaration sous serment dans laquelle il reconnaît n'avoir pas défendu son client de manière satisfaisante au cours de l'audience sur la peine, afin de lui éviter une condamnation à mort, et rappelez que les normes internationales disposent que toute personne passible de la peine capitale doit bénéficier d'une assistance judiciaire appropriée à tous les stades de la procédure ;
- déplorez le fait que l'état de santé mental de Roger Berget n'ait pas été évalué au moment où il a plaidé coupable de ce crime, alors qu'il avait récemment tenté de se suicider et qu'il souffrait apparemment de trouble bipolaire ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que le juge qui a condamné Roger Berget n'avait pas été informé de la gravité des mauvais traitements subis par cet homme pendant son enfance, ni de son comportement exemplaire au cours de ses précédents séjours en prison ;
- indiquez que le coaccusé de Roger Berget purge des peines de réclusion à perpétuité, auxquelles il a notamment été condamné pour des meurtres commis en milieu carcéral ;
- demandez instamment que Roger Berget soit gracié ;
- dites-vous vivement préoccupé par le fait que l'État d'Oklahoma procède de plus en plus fréquemment à des exécutions, à contre-courant de la tendance qui prévaut dans le monde, alors que de plus en plus de personnes remettent en question l'équité et la fiabilité du système d'application de la peine de mort aux États-Unis.

APPELS À :

Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma :

Oklahoma Pardon and Parole Board
4040 N. Lincoln Boulevard, Suite 219
Oklahoma City, OK 73105-5284, États-Unis

Tél : 1 405 427 8601

Fax : 1 405 427 6648

Télégrammes : Oklahoma Pardon and Parole Board,
4040 N. Lincoln Blvd., Oklahoma City, États-Unis

Formule d'appel : *Dear Board Members,* / Mesdames et Messieurs,

Dans la mesure du possible (et à condition que vos lettres parviennent à leurs destinataires d'ici le 30 mai), il serait également souhaitable que vous écriviez individuellement aux membres du Comité :

Mr Currie Ballard, PO Box 171, Coyle, OK 73027-0171, États-Unis

Mr Flint Breckenridge, 2010 Utica Square, Suite 403, Tulsa, OK 74114-1635, États-Unis

Ms Susan Bussey, PO Box 636, Norman, OK 73070-0636, États-Unis

Ms Stephanie Chappelle, PO Box 1945, Tulsa, OK 74101-1945, États-Unis

Mr Patrick Morgan, PO Box 361, Arcadia, OK 73007-0361, États-Unis

Formule d'appel : *Dear Mr/Ms X,* / Monsieur ou Madame, (selon le cas)

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également envoyer des lettres brèves (pas plus de 250 mots) exposant vos motifs de préoccupation aux journaux suivants :

"Your Views", *The Oklahoman*
PO Box 25125, Oklahoma City
OK 73125, États-Unis
Fax : 1 415 475 3183

Letters to The Editor, *Tulsa World*
315 South Boulder Avenue
Tulsa, OK 74103, États-Unis
Fax : 1 918 581 8353

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*